

résumé

LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET RÉGIONAL ET L'ÉCONOMIE SOCIALE

Conjuguer l'économie et le social

document d'information

à l'intention des centres locaux
de développement

Québec 



Dépôt légal—1998
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-32875-2

© Gouvernement du Québec, 1998



résumé

LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET RÉGIONAL ET L'ÉCONOMIE SOCIALE

Conjuguer l'économie et le social

document d'information
à l'intention des centres locaux
de développement

Québec 

Cette publication a été réalisée et éditée
par le ministère des Régions.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord, 1^{er} étage
Sainte-Foy (Québec) G1N 2E5

Coordination

Ministère des Régions

Partenaires

L'Institut de formation en développement
économique communautaire
(IFDEC)

Le Chantier de l'économie sociale
(CES)

L'Association des régions du Québec
(ARQ)

Conjuguer l'économie et le social

« On convient tous également qu'il faut conjuguer l'économie et le social. L'enrichissement de la société québécoise doit permettre de lutter efficacement contre l'exclusion sous toutes ses formes. Nous sommes aujourd'hui une société d'entrepreneurs et nous demeurons attachés aux valeurs sociales-démocrates qui nous animent depuis trente ans [...] »

Lucien Bouchard

Premier ministre du Québec

« C'est donc sur notre capacité de mobilisation des milieux locaux et régionaux qu'il faut miser pour « entreprendre l'avenir ensemble » ; la Politique de soutien au développement local et régional propose un défi mobilisateur qui provoquera une révision de la nature « systémique » de nos rapports, un système qui a trop longtemps perpétué l'exclusion. Pour changer les choses, il faudra donc changer des mentalités, ce qu'aucune loi ne peut faire [...] »

Guy Chevrette

Ministre d'État des Ressources naturelles,
ministre des Régions et ministre délégué
aux Affaires autochtones

« L'économie sociale: c'est l'économie au service des personnes et de la collectivité, qui est naturellement intégrée dans la dynamique du développement des territoires. Dans le contexte de la décentralisation, elle est et elle sera un atout majeur pour le développement de chacune de nos communautés et pour le Québec tout entier. Il est donc indispensable de lui faire de la place et de lui donner les moyens pour qu'elle puisse réaliser son plein potentiel de création d'emplois durables et socialement utiles [...] »

Jeanne Doré, présidente

Institut de formation en développement
économique communautaire (IFDEQ)

« La capacité de croissance de notre société doit s'appuyer sur l'appartenance à une vision commune d'une approche intégrée du développement économique, social et culturel de chacune des régions du Québec. Cela passera inévitablement par le renforcement de la responsabilisation, de la solidarité et de la créativité des collectivités locales et régionales qui uniront leurs forces vers des objectifs communs. À cet égard, riches d'une longue tradition québécoise de partenariat et d'entrepreneuriat collectif, les conseils régionaux de développement de même que les centres locaux de développement contribueront à la recherche de voies qui concilient les rentabilités économiques et sociales et qui conjuguent l'esprit d'entreprise et communautaire. »

Henri LeMay, président

Association des régions du Québec

« Il existe des voies qu'un peu partout, dans les quartiers des villes centrales, dans les régions, dans les collectivités, des hommes et des femmes ont commencé d'explorer. Ils ne demandent pas mieux que d'aller plus vite, plus loin, en associant à leurs démarches un plus grand nombre de nos concitoyens. Si, un peu partout et dans les milieux les plus divers, le mot partenariat revient si souvent pour décrire ces voies, c'est bien pour exprimer une vérité: la solidarité peut nourrir l'innovation. En favorisant les rapprochements autour de ce qui apparaît essentiel, elle donne des formes concrètes à ce qu'on appelle la qualité des milieux de vie. Elle donne des forces et des moyens qui rendent possibles des audaces parfois insoupçonnées. Un milieu solidaire peut faire de grandes choses [...] »

Nancy Neamtan, présidente

Chantier de l'économie sociale
Extrait du rapport
Osons la solidarité

Table

des matières

1. Le concept d'économie sociale	7
2. L'économie sociale au Québec	7
3. L'économie sociale au palier régional	9
4. L'économie sociale au palier local	10
5. Le rôle du CLD en matière d'économie sociale	11
6. Les caractéristiques d'un projet d'économie sociale	11
Conclusion	14
Quelques exemples d'entreprises d'économie sociale	15

1

Le concept d'économie

sociale

À travers l'histoire, l'économie sociale s'est présentée sous plusieurs formes pour répondre à des besoins sociaux non satisfaits par les services publics ou le secteur privé traditionnel.

La notion d'économie sociale est complexe et l'existence d'une littérature abondante et variée témoigne de la nécessité de bien démarquer celle-ci de l'économie de marché.

On recense dans la littérature au moins quatre façons de définir l'économie sociale ;

- > à partir des composantes : coopératives, organismes à but non lucratif et mutuelles ;
- > à partir des règles de fonctionnement de ses composantes (ex. : égalité des personnes, fonctionnement démocratique) ;
- > à partir des valeurs qui y sont défendues (ex. : solidarité, décision démocratique et primauté des personnes dans la répartition des revenus, autonomie de gestion) ;
- > à partir de la dynamique des acteurs et des formes économiques.

Au Québec, la définition de l'économie sociale retenue par le gouvernement recoupe l'ensemble des éléments précédents.

2

L'économie sociale

au Québec

Au mois de mars 1996, à l'occasion de la Conférence socio-économique convoquée par le gouvernement du Québec, ce dernier confiait à un groupe de travail le mandat de préciser le modèle québécois de l'économie sociale.

Six mois plus tard, au Sommet sur l'économie et l'emploi, ce groupe soumettait sa définition, laquelle était acceptée à la fois par les partenaires du marché du travail (syndicats et patronat) et par le gouvernement du Québec.

Cette définition de l'économie sociale comprend deux concepts :

Économie Ce concept renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective.

Sociale Cette notion réfère à la rentabilité sociale et non purement économique de ces activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active, par la promotion des valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective. La rentabilité sociale contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'offre d'un plus grand nombre de services.

Tout comme pour le secteur public et le secteur privé traditionnel, cette rentabilité sociale peut aussi être évaluée en fonction du nombre d'emplois créés.

Le domaine de l'économie sociale regroupe donc l'ensemble des coopératives, des mutuelles et des organismes à but non lucratif qui s'ordonnent autour des principes et des règles de fonctionnement suivants :

> **Le bien commun**

L'organisme d'économie sociale a pour finalité de produire des biens et des services à ses membres ou à la collectivité.

> **L'autonomie de gestion**

L'organisme a une autonomie de gestion par rapport à l'État.

> **La démocratie**

L'organisme intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant les usagères et les usagers, les travailleuses et les travailleurs.

> **La primauté de la personne**

L'entreprise ou l'organisme défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et de ses revenus.

> **Le principe de la participation**

L'organisme fonde ses activités sur le principe de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

L'économie sociale : Des projets d'économie sociale sont susceptibles d'être implantés là où la population ou la collectivité exprime un besoin.
une réponse à un besoin

Dans son rapport *Entre l'espoir et le doute*, le Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale illustre les activités de production de services pouvant répondre aux besoins (pages 32 et 33).

Plusieurs activités de production de services concernent la vie quotidienne. En voici quelques exemples :

- > *l'aide aux personnes en difficulté (services d'écoute, d'accompagnement, d'entraide, de dépannage, d'hébergement) ;*
- > *le soutien aux responsabilités parentales (services de garde, soutien pédagogique en dehors du milieu scolaire) ;*
- > *l'aide aux travaux domestiques (repas, entretien ménager, réparations mineures et peinture) ;*
- > *les services personnels (aide à domicile, accompagnement, transport, loisirs culturels et récréatifs).*

D'autres services et biens peuvent répondre aux besoins collectifs d'un quartier, d'un village, d'une ville ou d'une région, par exemple :

- > *la prévention et la promotion concernant des problèmes sociaux ;*
- > *la sécurité personnelle et publique ;*
- > *l'insertion sociale et professionnelle ;*
- > *l'instauration d'activités culturelles et de loisirs sociaux ;*
- > *l'aménagement et la restauration de l'environnement ;*
- > *le recyclage de matériaux récupérés ;*
- > *l'utilisation des ressources naturelles et leur remise en valeur.*

3

L'économie sociale

au palier régional

Au mois d'avril 1997, le gouvernement du Québec adoptait la *Politique de soutien au développement local et régional*. Par cette politique, le gouvernement accentue sa collaboration avec le milieu. Ses principaux objectifs sont de responsabiliser encore davantage les communautés locales et régionales et de placer le citoyen au cœur des préoccupations gouvernementales en rendant les services plus accessibles et mieux adaptés aux besoins.

Au palier régional, le gouvernement entend consolider le Conseil régional de développement (CRD) dans sa fonction générale de concertation des milieux régionaux et d'élaboration de stratégies de développement.

Ces stratégies doivent comporter un axe de développement relié à l'économie sociale. À cet égard, l'interlocuteur régional désigné par le gouvernement est le Comité régional d'économie sociale (CRES), lequel est rattaché au CRD.

Les CRES ont le mandat suivant¹ :

- > *élaborer, dans la planification stratégique de la région, le volet consacré à l'économie sociale;*
- > *veiller à ce que la représentation des intervenants en économie sociale sur le conseil d'administration des centres locaux de développement soit assurée;*
- > *favoriser la concertation entre les intervenants locaux et régionaux en économie sociale pour assurer la cohérence et maximiser l'effet de leurs interventions.*

4

L'économie sociale

au palier local

Dans le cadre de la *Politique de soutien au développement local et régional*, le palier local a également des responsabilités en matière d'économie sociale. Cela tient au fait que ce palier est le lieu des valeurs liées à l'entrepreneuriat, le lieu où se développent les entreprises et les activités utiles à l'essor économique et social de la communauté.

Le palier local est également le lieu où les services de première ligne sont offerts aux citoyens. Dans le domaine de l'entrepreneuriat, il s'agit des services de soutien au prédémarrage, au démarrage et à l'expansion des entreprises.

Le centre local de développement (CLD), qui agit à titre de guichet multiservices auprès de l'entrepreneuriat, a le double mandat de soutenir les entreprises de l'économie de marché et celles de l'économie sociale. Pour réaliser sa mission dans le domaine de l'économie sociale, le CLD dispose d'une enveloppe budgétaire.

Des intervenants locaux du domaine de l'économie sociale sont appelés à siéger au conseil d'administration des CLD.

1. *Politique de soutien au développement local et régional*, p. 27.

5

Le rôle du CLD en matière

d'économie sociale

Outre son mandat de guichet multiservices, le CLD doit élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi par la concertation de tous les intervenants intéressés sur son territoire. Ce plan d'action intègre des axes de développement reliés à l'économie sociale et tient compte des stratégies nationales et régionales.

Au moyen d'une aide technique et financière, le rôle du CLD en matière d'économie sociale consiste à mettre à contribution les entreprises de ce secteur dans le développement de l'économie et de l'emploi.

Ainsi, toute organisation ayant les caractéristiques de l'entreprise d'économie sociale décrites au point 2 peut recevoir l'aide du CLD dans la mesure où **elle présente un projet** qui :

- > s'inscrit à l'intérieur du plan d'action local ;
- > permet de produire un bien ou un service destiné aux membres de l'organisation ou à la collectivité et dont la demande est démontrée par une étude de marché ;
- > crée des emplois réels, durables et de qualité ;
- > génère des revenus autonomes qui, ajoutés aux autres sources de revenu de l'organisme, permettent d'assurer la pérennité de ces emplois.

6

Les caractéristiques d'un projet

d'économie sociale

Pour soutenir efficacement les promoteurs en économie sociale, il importe de reconnaître les particularités des projets d'économie sociale. En effet, ces projets comportent certaines caractéristiques qui les distinguent des projets de l'entreprise privée traditionnelle.

Ces caractéristiques concernent les aspects suivants :

- > le promoteur ;
- > la définition du marché ;
- > la faisabilité du projet ;
- > le financement et la viabilité du projet ;
- > la création d'emplois et la gestion des ressources humaines ;
- > la rentabilité économique et sociale du projet.

Le promoteur Un projet d'économie sociale est porté par un groupe d'individus regroupés au sein d'une organisation.

Sur le plan légal, cette organisation est un organisme à but non lucratif, une coopérative ou une mutuelle.

Par ailleurs, l'organisation respecte les règles et les principes fondamentaux qui ont été mentionnés précédemment.

La définition du marché Tous les marchés sont susceptibles de voir émerger des occasions de développement en économie sociale : l'environnement, la culture, la technologie, etc. Ainsi, un projet d'économie sociale doit permettre de produire un bien ou un service destiné aux membres de l'organisation ou à la collectivité et dont la demande est démontrée par une étude de marché.

La faisabilité du projet La faisabilité d'un projet d'économie sociale repose sur la possibilité de :

- > structurer la demande à partir d'un besoin, c'est-à-dire s'assurer de l'intérêt de combler le besoin et de la solvabilité (au moins partielle) de la demande, en d'autres mots, vérifier la capacité de payer de la clientèle ou d'une partie de la clientèle cible ;
- > construire une offre de services ou de biens de qualité s'appuyant sur une main-d'œuvre qualifiée et un financement approprié.

La mobilisation du milieu autour du projet est également, très souvent, une condition essentielle à sa réussite. Par exemple, un projet de ressourcerie ou un projet de développement touristique devront compter sur la collaboration de la municipalité, une coopérative en aide domestique sur celle du CLSC, etc.

Il est important de noter que la force des entreprises d'économie sociale tient, entre autres, à leur capacité de détecter de nouveaux besoins et de les satisfaire, de transformer ces besoins en emplois, de mobiliser les forces et les réseaux les plus divers et les plus nombreux.

Le financement et la viabilité du projet Si la demande pour un bien ou un service est solvable (entièrement ou partiellement), le projet générera des revenus autonomes, c'est-à-dire des revenus provenant de la vente de son produit ou de son service à la clientèle. La tarification doit être établie de façon réaliste, en fonction du marché local et de la capacité de payer de la population desservie, afin de ne pas compromettre l'accessibilité de cette dernière au produit ou au service.

Cela dit, les revenus autonomes sont parfois insuffisants pour assurer la viabilité financière de l'entreprise. Le projet repose alors sur la contribution combinée et complémentaire de plusieurs partenaires provenant de différents secteurs. Les emprunts effectués auprès d'institutions financières constituent une source importante de capitaux pour une entreprise d'économie sociale. C'est d'ailleurs cette réalité qui amenait récemment la Société de développement industriel du Québec à modifier un de ses règlements dans le but de pouvoir octroyer des garanties de prêt à des organismes à but non lucratif. Aux capitaux privés peuvent s'ajouter les fonds gouvernementaux, les dons privés ou la contribution matérielle de partenaires sous forme de prêts de ressources ou de locaux, par exemple.

C'est donc dans cette perspective qu'il convient d'envisager la « viabilité financière » d'une entreprise d'économie sociale. Cette dernière peut être viable financièrement même si elle ne s'appuie pas entièrement sur les revenus autogénérés et sur des capitaux privés et qu'elle bénéficie également, souvent comme l'entreprise privée, de l'aide de l'État. L'exemple des centres de la petite enfance (garderies) illustre bien ce propos. En finançant l'écart entre les coûts réels de garde et les frais exigés des parents, le gouvernement apporte une aide précise aux entreprises d'économie sociale que sont les centres de la petite enfance. Ces entreprises n'en demeurent pas moins viables financièrement.

**La création
d'emplois
et la gestion
des ressources
humaines**

Les emplois créés par les entreprises d'économie sociale doivent être de vrais emplois, c'est-à-dire :

- > rémunérés par des salaires ;
- > assujettis aux lois du travail ;
- > réguliers ou stables, saisonniers selon le cas.

L'économie sociale ne doit pas devenir un bassin d'emplois à rabais ou un ghetto pour les femmes ou d'autres groupes sociaux. La réinsertion des sans-emploi au marché du travail n'est pas la responsabilité exclusive des artisans de l'économie sociale, mais plutôt la responsabilité de l'ensemble des acteurs de la société.

Par ailleurs, la gestion des ressources humaines peut prendre une couleur particulière dans certaines entreprises d'économie sociale, notamment celles qui destinent les emplois créés à des clientèles particulières (comme, par exemple, des personnes avec une déficience physique ou mentale, des décrocheurs). Un encadrement

spécial peut alors être nécessaire et faire partie intégrante de la mission et du modèle de gestion de l'entreprise.

La rentabilité économique et sociale du projet

La rentabilité d'un projet d'économie sociale est double. Du point de vue économique, elle peut s'évaluer en fonction du nombre d'emplois créés, par la contribution de l'entreprise à l'économie locale et bien sûr par les surplus qu'elle génère. Du point de vue social, la rentabilité est mesurée en fonction des effets bénéfiques directs et indirects sur la communauté, qui font partie intégrante du projet d'économie sociale.

Ces retombées peuvent être, par exemple :

- > une meilleure accessibilité aux produits ou aux services;
- > un impact positif sur la rétention d'un groupe de population visé;
- > des effets de prévention sur les plans de l'isolement social, de la santé ou de la criminalité.

Conclusion

Les travaux du *Groupe de travail sur l'économie sociale* ont permis de d'élaborer une définition pragmatique et opérationnelle de l'économie sociale qui rallie les divers acteurs qui en soutiennent le développement. Ces acteurs sont nombreux.

La *Politique de soutien au développement local et régional* n'a pas pour objet de remplacer ni de restreindre les engagements déjà pris par divers ministères et organismes gouvernementaux auprès des différentes composantes de l'économie sociale. Cette politique s'adresse uniquement à des organisations ayant des projets d'économie sociale qui réunissent un certain nombre de caractéristiques.

Ainsi, les CLD apportent dans leur volet de l'économie sociale leur soutien aux **projets** qui s'appuient sur une **démarche entrepreneuriale formelle**, qui visent des activités de production de biens ou de services, dont le financement est diversifié, qui établissent une tarification réaliste et qui tendent à l'autofinancement.



Quelques exemples d'entreprises

d'économie sociale

Ces exemples sont tirés de :

Mémoire collective. Fichier d'informations
sur les initiatives en développement
économique communautaire et en
développement local, *IFDEC*, 1996.

TAXI-BUS

380, rue de la Cathédrale
Rimouski (Québec)

Secteur de l'entreprise : services

Statut de l'entreprise : organisme à but non lucratif

Il y a quelques années, la ville de Rimouski décidait d'abandonner le service de transport en commun par autobus en raison des coûts trop élevés. Un conseiller municipal a eu l'idée de trouver une solution aux problèmes occasionnés par cet arrêt de service. Après deux ans d'efforts ponctués de nombreuses consultations et d'intenses négociations avec le ministère du Transport (il s'agissait du premier projet de ce genre au Québec), avec la collaboration étroite de la Coopérative de taxi 800 et à la suite d'études sur les besoins réels, le projet d'un transport commun en taxi a été lancé à l'été 1993.

Taxi-Bus offre à la population, sur demande et moyennant des frais d'adhésion de 1 \$, un transport intermunicipal en taxi, à tarif fixe. Le membre doit appeler à l'avance, donner son numéro matricule, et indiquer l'heure et l'endroit de son déplacement. Il en coûte 2,25 \$ pour une course. Le service est offert de 7 h à 19 h les lundis, mardis et mercredis, et de 7 h à 22 h les jeudis et vendredis.

Sur le plan du financement, outre la contribution des usagers, le projet bénéficie d'une subvention du ministère des Transports (40 % de la contribution des usagers) et de la ville de Rimouski, qui s'engage à assumer toute perte éventuelle.

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE FERLAND-BOILLEAU

445, route 181
Ferland-et-Boilleau (Québec)

**Secteur de l'entreprise : coupe de bois, production de plans
d'aménagement forestier**

Statut de l'entreprise : coopérative de travail

Année de fondation : 1963

Au cours de ses premières années d'existence, la Coopérative forestière Ferland-Boilleau était surtout engagée dans la coupe de bois pour les compagnies forestières. Elle a ainsi rapidement acquis une expertise et une reconnaissance dans l'exploitation forestière. À l'affût de l'évolution de la politique forestière, elle s'est ensuite engagée dans le domaine de l'aménagement forestier. Depuis le début des années 1980, la coopérative a réalisé de nombreux contrats d'aménagement pour divers intervenants forestiers (compagnies forestières, MER, Rexfor). De plus, elle a investi dans la mise en place d'un complexe de production de plants forestiers. Ainsi, en 1984, la coopérative obtenait du gouvernement du Québec un contrat de production de cinq millions de plants pour une durée de cinq ans. Ce contrat a été renouvelé par la

suite et a favorisé la participation des femmes à l'entreprise, stimulant ainsi le développement de l'esprit coopératif dans la localité. Dans le secteur de la transformation du bois, la Coopérative forestière Ferland-Boilleau s'est impliquée comme actionnaire majoritaire pendant plus de deux ans dans une scierie de la région et elle a été étroitement associée à la mise en place de l'usine de panneaux gaufrés de Chambord. Aujourd'hui, la Coopérative forestière Ferland-Boilleau livre environ 400 000 mètres cubes de bois dans différentes usines du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

Actuellement, la coopérative compte 145 membres et donne de l'emploi à environ 200 personnes.

La Coopérative forestière Ferland-Boilleau étant une coopérative de travail, les employés participent naturellement à l'orientation et à la gestion de l'entreprise.

LE P'TIT BONHEUR

162, rue Miquelon
Saint-Camille (Québec)

Secteur de l'entreprise : activités communautaires et culturelles

Statut de l'entreprise : organisme à but non lucratif

Ayant déjà compté plus de 1 200 habitants en 1940, la population de Saint-Camille avait chuté à 450 en 1985. À cette époque, les services offerts au sein de la collectivité étaient menacés. Le défi de la reprise en main du développement fut relevé par un groupe initial de six personnes qui ont élaboré une stratégie d'intervention aux niveaux communautaire et culturel. Ce premier groupe d'investisseurs de la localité a acheté l'édifice où auront lieu les activités du P'tit Bonheur.

Le P'tit Bonheur est un projet communautaire intégré qui comprend cinq volets. Le premier regroupe les services communautaires : la popote roulante du mardi, les petits déjeuners du dimanche, les pizzas du vendredi et les prêts de locaux. Le deuxième volet englobe les arts de la scène, c'est-à-dire la chanson, le théâtre, les spectacles de musique, etc. Le troisième volet touche les arts visuels (Espace Hortense) : une série de six expositions durant l'année et de quatre ateliers libres. Le quatrième volet concerne la formation. Il touche une dizaine de disciplines variées, dont la peinture, la danse, le Tai chi et le tambour. Le dernier volet du P'tit Bonheur comporte un centre d'interprétation du milieu rural qui regroupe quatre secteurs d'activités.

L'organisme compte 10 employés dont deux à temps plein, un à temps partiel, un contractuel, un employé saisonnier.

Le P'tit Bonheur a atteint un niveau d'autofinancement de 60 à 70 %. Sa principale source de revenus à ce jour est la vente de pizza fraîche, tous les vendredis (150 à 200 pizzas par semaine).

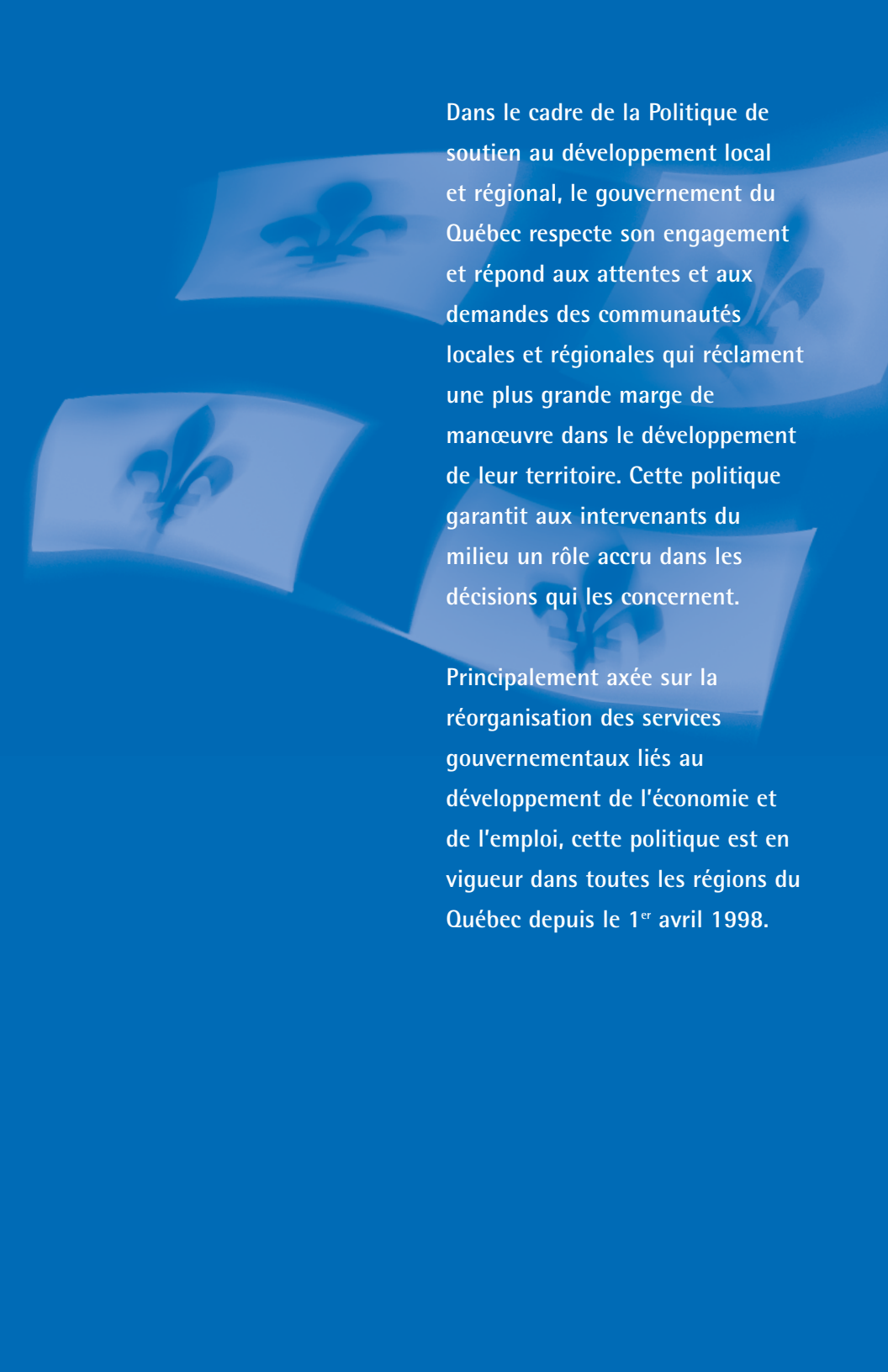
Achévé d'imprimer en mai 1998
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc.
à Loretteville

Achévé d'imprimer en mai 1998
sur les presses de l'imprimerie
La Lithographie Bourgneuf inc.
à Québec

Achévé d'imprimer en mai 1998
sur les presses de l'imprimerie
Viltray inc.
à Québec

Achévé d'imprimer en mai 1998
sur les presses de l'imprimerie
Le Renouveau inc.
à Charlesbourg

Achévé d'imprimer en mai 1998
sur les presses de l'imprimerie
Litho Acme / Prescom
à Sainte-Foy



Dans le cadre de la Politique de soutien au développement local et régional, le gouvernement du Québec respecte son engagement et répond aux attentes et aux demandes des communautés locales et régionales qui réclament une plus grande marge de manœuvre dans le développement de leur territoire. Cette politique garantit aux intervenants du milieu un rôle accru dans les décisions qui les concernent.

Principalement axée sur la réorganisation des services gouvernementaux liés au développement de l'économie et de l'emploi, cette politique est en vigueur dans toutes les régions du Québec depuis le 1^{er} avril 1998.

Cette brochure présente un résumé du document intitulé *Politique de soutien au développement local et régional : Conjuguer l'économie et le social*. Ce résumé de même que le document intégral peuvent être consultés sur le site Internet du ministère des Régions :

<http://www.sdr.gouv.qc.ca>



Gouvernement du Québec
Ministère des Régions

en partenariat avec :

INSTITUT DE FORMATION EN
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
COMMUNAUTAIRE (IFÉC)



UN CARREFOUR

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



L'Association
des régions du Québec